

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, Lager Nieuwstraat,
derrière le Prinsegracht, No. 214.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES
Chez M. Van Weelden, libraire
Spuis, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction francs de ports.

PRIX DE L'ABONNEMENT
La Haye, Provinces,
pour un an 26 fl. 50 c.
pour six mois 14 fl. 50 c.
pour trois mois 7 fl. 50 c.
pour un trimestre 2 fl. 50 c.
Les premiers lignes 1 fl. 50 c.
compris et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, 1^{er} Janvier.
Les articles de l'*Arhemische Courant* n'ont de courage que pour diffamer et outrager sous la sauvegarde de la presse, et assurer de toute espèce d'impunité, moyennant un autre diplôme d'éditeur qui publie ce qu'ils écrivent et ignore la portée de la responsabilité qu'il assume sur sa tête.
Un de ces temporaires patristes, qui paraît être l'auteur de l'article incriminé par le ministre public, et qui, pour un motif de dignité, n'a pu se résoudre à signer son nom, tantôt sous l'apitôtie, tantôt sous le nom de M. de Witt, a été poursuivi par le procureur général pour avoir, par ses articles, et par quelques-uns de ses éditoriaux publics, dévoilé l'intention d'attenter à la liberté de la presse, à la liberté de penser et de parler, ainsi qu'à la liberté de conscience. D'après ce formidable logicien, on ne saurait propager les lumières par la voie de la presse, émettre librement son opinion sur les affaires publiques, ou servir Dieu à sa mode, à moins d'avoir le privilège de diffamer, d'outrager, ou de calomnier, à plaisir, le chef de l'Etat, ses ministres et les représentants de la nation. La belle organisation sociale n'est-elle pas, que celle où d'aussi monstrueuses théories pourraient être érigées en principes de droit public!
Mais, nous répond M. D. D. — en supposant que l'article incriminé renfermât le délit d'outrage que le ministre public a cru y découvrir, encore ne serions-nous pas passible des peines comminées par l'art. 1^{er} de la loi du 14 juin 1830, attendu que le Roi, dans la session, était à nos yeux l'ouvrage d'un de ses ministres, et que conséquemment toutes les épithètes dont nous nous sommes servis, n'ont été que des discours.

La nation savait depuis longtemps que les écrivains de la Gazette d'Arnhem étaient de méchants hommes, et qu'ils ne se donnaient de garder l'incognito, que pour mieux se couvrir de leur courage; pour achever de se couvrir, ils restèrent à l'*Arhemische Courant* de faire preuve d'hypocrisie, en jurant ses grands dieux qu'il n'a pas songé à diffamer le Roi, pour qui, dit-il, « nous prouons un respect, le plus sincère amour. » Voyons, maintenant, si la vérité de cette assertion. L'*Arhemische Courant* a publié l'été dernier certain conte oriental, dont le principal personnage était le sultan Melliwan II, et qui se terminait ainsi:
« J'ai prévu et prédit, et ce que j'ai prédit s'est accompli dans un moment fatal, prêté l'oreille aux insinuations de ses ministres, le sultan, se trompant soit de bonne foi soit de mauvaise foi, a répondu en réponse à sa sollicitation pressante pour le renvoyer, qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper, et que les ministres resteraient en place. »

Ceci eut lieu un jour de sabat.
Le soleil se coucha comme s'il était tout de sang.
Le lendemain, c'était la Fête de la St. Nicolas, et comme si la voix du peuple était la voix de Satan, ce jour de la St.-Nicolas était un samedi, (1) un jour infernal.
Le peuple ottoman vociférait, et se démenait comme un possédé.
Sur la pierre des de Witt (2) on avait érigé un échafaud couleur de sang.
Ce samedi, le soleil se coucha également comme s'il était tout de sang, et Melliwan II (3) tomba sous la hache d'un peuple, aigri, irrité, outragé et avide de sang.

« Vox populi, vox Dei »
« Sapientia sui. »

Or, ce prétendu conte oriental que nous n'avons pu transcrire sans que la main nous tremblât de la plus profonde indignation, avait pour auteur le même D. D. qui prétend aujourd'hui, qu'avant d'admettre qu'il ait pu avoir jamais l'intention d'insulter à la majesté royale, dans l'article récemment incriminé, le ministre public devrait demander son interdiction et le faire enfermer dans une maison de santé.

Nous voyons par les journaux hollandais de ce matin, que c'est M. de Kempenaer qui a défendu l'*Arhemische Courant* contre les poursuites intentées du chef d'outrage et d'injures envers le Roi. Nous ne savons jusqu'à quel point les Solons anonymes de cette feuille, qui prétendent réformer notre état politique, ont lieu de se féliciter de la manière dont l'éloquent avocat a soutenu leur cause, en disant que l'article incriminé frisa la démence. (*Aan dwaasheid grensde.*)

Le Roi a approuvé la nomination de M. M. J. P. Smith, J. E. Z. van der Meer, et G. Hoogendijk, comme vice-consuls du Royaume des Pays-Bas, en résidences respectives de Flessingue, Nieuwe Diep et Vlaardinghe.

Le nombre des navires venant de la mer et qui sont entrés à Amsterdam pendant l'année 1845, s'élève à 2,426.

Nous avons déjà dit que, lors de l'incendie qui a éclaté à La Haye avec tant de violence, dans la nuit du 22 au 23 décembre, l'empressement des habitants à porter d'utiles secours avait préservé d'une destruction complète un des quartiers les plus populeux de la ville. De tous côtés on nous adresse chaque jour de nouveaux renseignements sur le zèle déployé en cette circonstance par un grand nombre d'habitants. Il nous serait impossible de les énumérer tous. D'ailleurs cette multiplicité

- (1) On sait que le 1^{er} janvier de S. M. le Roi est tombé un samedi.
- (2) Un gros pavé au *Kneuterdyk* porte le nom de WITTE-STEEN, de ce que, d'après une tradition, c'est là que les frères De Witt auraient rendu le dernier soupir.
- (3) Rebranchez la dernière syllabe MAN et renversez l'ordre dans lequel les autres caractères sont placés, et vous trouvez WILLEM (Guillaume) II.

ÉPILÉTIQUE DU JOURNAL DE LA HAYE, 2 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

Idéologie.
Il n'y avait pas seulement un magistrat, c'était presque un dieu, un dieu de l'ancienne cour, dont il parlait toujours avec respect, et dont il avait tant de chose à dire, qu'il enrageait toujours, mais encore qu'on ne le pouvait pas enlever, en eût-il pas été ainsi si l'on eût voulu débarrasser de M. de Villefort, mais il habitait comme ces acteurs féroces, rebelle à tout suzerain, une forteresse inexpugnable. Cette forteresse, c'était sa charge de procureur du roi, dont il exploitait merveilleusement tous les avantages, et qu'il n'eût quittée que pour se faire députer et pour remplacer ainsi le roi, et n'eût quittée que pour se faire députer.
En général, M. de Villefort faisait un grand peu de visites. Sa femme visitait pour lui, c'était chose que dans ce monde on ne mettait sur le compte des graves et nombreuses occupations du magistrat ce qui n'était en réalité qu'un calcul d'orgueil. Une quintessence d'aristocratie, l'application enfin de cet axiome, *laissez-les se débattre, et on l'estimer, et on l'estime mieux.* remplace de nos jours par l'art moins difficile et plus avantageux de connaître les autres.
M. de Villefort était un protecteur puissant, pour ses ennemis, et un adversaire sourd, mais acharné, pour les indifférents, c'était la statue de la loi faite homme; abondamment hautes, physionomie impassible, regard féroce, et poli ou insolent, regard scrutateur, tel était l'homme dont quatre relations habilement entassées l'une sur l'autre avaient d'abord construit, puis élevé le piédestal.
M. de Villefort avait la réputation d'être l'homme le moins curieux et le moins banal de France; il donnait un bal tous les ans, et y paraissait qu'un quart d'heure, c'est-à-dire quarante-cinq minutes de moins que ne le fait le roi aux repas; jamais on ne le voyait ni aux théâtres ni aux concerts, ni dans aucun lieu public; quelquefois, mais rarement, il faisait une partie de whist, et ne s'y avait soin alors de lui choisir des joueurs dignes de lui, et quelquefois ambassadeur, quelquefois archevêque, quelquefois prince, quelquefois premier président, ou enfin quelque duchesse douairière.

Voilà quel était l'homme dont la voiture venait de s'arrêter devant la porte du comte de Monte-Christo.
Le valet de chambre annonça M. de Villefort au moment où le comte, incliné sur une grande table, suivait sur une carte un itinéraire de Saint-Petersbourg en Chine.
Le procureur du roi entra du même pas grave et compassé qu'il entrerait au palais, et dit bien le même nom, ou plutôt la suite du même nom, que nous a vu autrefois substituer à Marseille. La nature, conséquente avec ses principes, n'avait rien changé pour lui au cours qu'elle devait suivre. De mince, il était devenu maigre; de pâle, il était devenu jaune; ses yeux enfoncés étaient caves; et ses lunettes aux branches d'or, en posant sur l'orbite, semblaient faire maintenant partie de la figure; excepté sa cravate blanche, le reste de son costume était complètement noir, et cette couleur funèbre n'était tranchée que par le léger liséré de son habit, qui était imperceptible par la boutonnière, et qui semblait une ligne de sang tracée au pinceau.
Si maître de lui que fut Monte-Christo, il examina avec une visible curiosité, en lui rendant son salut, le magistrat qui, défiant par habitude, et peu crédule surtout quant aux merveilles sociales, était plus disposé à voir dans le noble étranger, c'était ainsi qu'on appelait déjà Monte-Christo, un chevalier d'industrie venant explorer un nouveau théâtre, ou un malfaiteur en état de répit de ban, qu'un prince du saint-siège ou un sultan des Indes de l'Inde.
Monsieur, dit Villefort avec ce ton glapissant affecté par les magistrats dans leurs périodes oratoires, et dont ils ne peuvent ou ne veulent pas se défaire dans la conversation, monsieur, le service signalé que vous avez rendu hier à ma femme et à mes fils me fait un devoir de vous remercier. Je viens donc m'acquiescer de ce devoir et vous exprimer toute ma reconnaissance.
Et en prononçant ces paroles, l'œil sévère du magistrat n'avait rien perdu de son arrogance habituelle. Ces paroles qu'il venait de dire, il les avait articulées avec sa voix de procureur général, avec cette roideur inflexible de col et d'épaules qui faisait, comme nous le répétons, dire à ses flatteurs qu'il était la statue vivante de la loi.
Monsieur, répliqua le comte à son tour avec une froideur glaciale, je suis fort heureux d'avoir pu conserver un fils à sa mère, car on dit que le sentiment de la maternité est le plus puissant comme il est le plus saint de tous; et ce bonheur qui m'arrive vous dispensait, monsieur, de remplir un devoir, dont l'exécution m'honore sans doute, car je sais que monsieur de Villefort ne prodigue pas la faveur qu'il me fait, mais qui, si précieuse qu'elle soit cependant, ne vaut pas pour moi la satisfaction intérieure.
Villefort, étonné de cette sortie, à laquelle il ne s'attendait pas, tressaillit comme un soldat qui sent le coup qu'on lui porte, malgré l'armure dont il est couvert, et un pli de sa lèvre dédaigneuse indiqua que dès l'abord il

d'actes de zèle et de dévouement n'a rien qui doive étonner, c'est seulement une consolation, quand on se rappelle que c'est à cet empressement qu'on doit de n'avoir pas vu s'augmenter le nombre des victimes, et surtout ce qui remplit tous les cœurs d'une vive reconnaissance, c'est le noble exemple donné par S. A. R. le Prince d'Orange. Tout le monde a pu voir le Prince, dans cette fatale nuit, non pas seulement par sa présence encourageant le zèle des pompiers et des habitants, mais aussi mettre lui-même la main à l'œuvre, se mêler aux travaux, les diriger, porter des seaux d'eau, sauver une des maisons voisines de l'incendie, dont la devanture commençait déjà à s'enflammer et qui, sans ce prompt secours, aurait été la proie des flammes; et puis, quand de ce côté on était maître du feu, on a vu le Prince se porter vers d'autres lieux proches du foyer de l'incendie qui aussi, sans cette active prévoyance, auraient été atteints par le feu. — On ne doit pas louer de pareils faits; l'éloge général celui qui n'écouterait alors que les élan d'un généreux sentiment d'humanité; mais le souvenir en reste à jamais dans tous les cœurs reconnaissants.

Il faut aussi rendre cette justice que la régularité du service des pompes a puissamment secondé tous ces efforts. Ce n'était pas non plus la première fois que le chef du service des pompes M. Van Hulst donnait des preuves de son habileté dans la prompt direction des secours. Déjà, dans d'autres fatales circonstances, le Roi, toujours prompt à se rendre, à la première nouvelle, sur les lieux où quelque danger menaçait les habitants de la résidence, avait remarqué à plusieurs reprises le zèle et l'intelligente activité déployés par ce chef supérieur des pompiers; et lorsque S. M. envoyait ces jours derniers à M. Ver Hulst la décoration de chevalier de l'ordre de Chêne, c'était aussi pour récompenser d'anciens services rendus dans des circonstances non moins périlleuses, et dont S. M. avait été témoin. La nouvelle de cette décoration accordée à M. Van Hulst a été accueillie avec joie par tous les habitants de La Haye.

On écrit de Bois-le-Duc, sous la date du 28: Une digue qui avait été construite dans une mesure de prévoyance au camp retranché du fort Isabelle, a été rompue par la violence des eaux. Cinq à six cents hommes, par suite de cet accident, sont privés de travail.

Le concert des enfants Massart, qui devait avoir lieu dimanche prochain, à la salle *Diligenti*, est ajourné indéfiniment.

L'Angleterre et le Brésil.

De même que les lois sur les grains étrangers doivent exercer une grande influence sur les relations politiques et commerciales de l'Angleterre avec les Etats-Unis, les lois sur les sucres entrent aussi beaucoup dans ses rapports internationaux avec le Brésil. Jusqu'à présent le Brésil a refusé de renouer avec l'Angleterre ses traités de commerce et de lui faire des concessions sur la question de l'esclavage et du commerce des noirs, tant qu'elle n'apporterait pas de changements dans sa législation sur les sucres. Cette situation a donné lieu, entre les deux pays, à des conflits qui se sont renouvelés plusieurs fois, et dont un vient de provoquer, de la part des plus hautes autorités légales de la Grande-Bretagne, un jugement qui mérite de fixer l'attention. On sait que plusieurs fois déjà le zèle apporté par les agents anglais dans la répression de la traite les a entraînés à des

ne tenait pas le comte de Monte-Christo pour un gentilhomme bien civil. Il jeta les yeux autour de lui pour rechercher à quelque chose la conversation tombée, et qui semblait s'être brisée en tombant.
Il vit la carte qu'interrogeait Monte-Christo au moment où il était entré, et il reprit:
— Vous vous occupez de géographie, monsieur. C'est une riote étendue pour surtout, qui, à ce qu'on assure, avez vu autant de pays qu'il y en a de gravés sur cet atlas.
— Oui, monsieur, répondit le comte, j'ai voulu faire sur l'humanité une prise en masse, ce que vous pratiquez chaque jour dans vos exceptions, c'est-à-dire, une étude physiologique. J'ai pensé qu'il serait plus facile de descendre ensuite du tout à la partie que de monter de la partie au tout. C'est un axiome algébrique qui veut que l'on procède du connu à l'inconnu, et non de l'inconnu au connu. Mais asseyez-vous donc, monsieur, et parlons de géographie.
Et Monte-Christo indiqua de la main au procureur du roi un fauteuil que celui-ci fut obligé de prendre la peine d'avancer lui-même, tandis que lui n'eut que celle de se laisser retomber dans celui sur lequel il était agenouillé quand le procureur du roi entra: de cette façon, le comte se trouva à demi-tourné vers son visiteur, ayant le dos à la fenêtre et le coude appuyé sur la carte géographique qui faisait pour le moment l'objet de la conversation, conversation qui prenait, comme elle l'avait fait chez Massart et chez Danglars, une tournure tout à fait analogue, sinon à la conversation, du moins aux personnages.
— Ah! vous philosophiez, reprit Villefort après un instant de silence, pendant lequel, comme un athlète qui rencontre un adversaire, il avait fait provision de forces. Eh bien! monsieur, parolez-moi, si comme vous je n'avais rien à faire, je chercherais une nouvelle occupation.
— C'est vrai, monsieur, reprit Monte-Christo, mais l'homme est une laide chenille pour celui qui l'étudie au microscope; mais vous venez de dire, je crois, que je n'avais rien à faire. Voyons, par hasard, croyez-vous avoir quelque chose à faire, vous, monsieur? ou, pour parler plus clairement, croyez-vous que ce que vous faites vaille la peine de s'appeler quelque chose?
L'étonnement de Villefort redoubla à ce second coup si brutalement porté par son étrange adversaire; il y avait longtemps que le magistrat ne s'était entendu dire un paradoxe de cette force, ou plutôt, pour parler plus exactement, c'était la première fois qu'il l'entendait.
Le procureur du roi se mit à l'œuvre pour répondre.
— Monsieur, dit-il, vous êtes étranger, et, vous le dites vous-même, je crois, une portion de votre vie s'est écoulée dans les pays orientaux; vous ne savez donc pas combien la justice humaine, expéditive en ces contrées barbares, a chez nous des allures prudentes et compassées.
— Si fait, monsieur, si fait, c'est le *pede claudo* antique. Je sais tout

abus de la force et à des excès de pouvoir qui n'ont pas obtenu la sanction des interprètes de la loi dans leur propre pays. C'est ainsi, par exemple, que la destruction des *barracoons* ou entrepôts d'esclaves sur les côtes d'Afrique, opérée à différentes reprises par les officiers des croiseurs, a été formellement désapprouvée et déclarée illégale par les conseils de la couronne, et que le gouvernement anglais a dû l'interdire entièrement. Un cas qui rentre dans la même catégorie vient d'être jugé de la même manière.

On a pu voir dernièrement dans tous les journaux que sept ou huit marins brésiliens, amenés prisonniers en Angleterre, avaient d'abord été condamnés à mort comme coupables de piraterie, puis, après révision du jugement, avaient été acquittés et relâchés. Voici les faits qui avaient donné lieu à cette procédure :

Le brick anglais *la Wasp*, croisant sur la côte d'Afrique, avait arrêté et saisi le schooner brésilien *Felicidade*, équipé pour la traite des noirs et n'ayant pas encore d'esclaves à bord. Le capitaine et l'équipage brésiliens furent transférés à bord du *Wasp*, et la *Felicidade* fut occupée par un lieutenant et seize hommes du brick. Le bâtiment brésilien, devenu anglais, monté par un équipage anglais et avec les couleurs anglaises, fit la chasse à un autre négrier brésilien, l'*Echo*, et le prit lorsqu'il était chargé de quatre cent trente-quatre esclaves. Le lieutenant resta sur l'*Echo* et laissa sur la *Felicidade* un midshipman avec quelques hommes et le capitaine et une partie de l'équipage du négrier.

Une heure après, l'équipage du négrier se révolta, tomba à coups de poignards sur le midshipman et sur ses hommes, les massacra et les jeta par-dessus bord. La *Felicidade* et les Brésiliens furent ensuite capturés par le vaisseau anglais le *Star*, et les prisonniers furent emmenés en Angleterre pour y être jugés.

Les avocats des prisonniers, aux assises d'Exeter, plaidèrent que la *Felicidade* avait été capturée illégalement et contrairement aux traités avec le Brésil; que par conséquent, bien qu'elle fût montée par un officier anglais et sous les couleurs anglaises, elle n'avait pas perdu pour cela sa nationalité, et n'avait pas cessé d'être brésilienne; que par suite l'*Echo* avait été aussi capturé illégalement, et que son équipage n'ayant pas d'autre moyen de se délivrer d'une captivité illégale que par le meurtre du midshipman et de ses hommes, n'avait commis qu'un homicide justifiable.

Néanmoins les prisonniers furent déclarés coupables du crime de piraterie, et sept d'entre eux furent condamnés à mort. La loi était ainsi appliquée conformément à l'interprétation que le gouvernement anglais donne à ses traités avec le Brésil. Mais comme cette question soulevait des points de droit international très controversés, le principal avocat des prisonniers, M. Manning, demanda qu'elle fût déferée aux quinze grands juges d'Angleterre. Le juge des assises refusa, et prononça la sentence de mort, qui aurait été exécutée dans les dix jours, sans l'intervention du ministre de l'intérieur, sir James Graham.

La question fut donc portée devant les quinze juges. L'avocat de la couronne arguait du traité conclu en 1826 entre l'Angleterre et le Brésil, et par lequel le commerce des noirs est déclaré crime de piraterie. Mais il était prétendu, de l'autre côté, que le commerce des esclaves n'étant pas reconnu pour crime de piraterie par le droit des gens et par la loi des nations, ne pouvait être déclaré tel par des traités, qu'autant qu'il l'aurait été d'abord par les lois municipales des puissances contractantes. Or, comme la législature brésilienne n'a pas porté de loi qui fasse de la traite un crime de piraterie, le pouvoir exécutif du Brésil n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour la reconnaître comme telle dans un traité.

Les quinze juges d'Angleterre ont admis ces dernières raisons, et, à la majorité de onze contre deux (les deux autres étaient absents), ils ont cassé le premier jugement pour deux motifs : d'abord parce que le commerce des esclaves n'était pas piraterie pour les Brésiliens tant qu'il n'était pas déclaré tel par la loi municipale du Brésil; et ensuite parce que la *Felicidade* avait été prise illégalement, n'ayant pas d'esclaves à bord; que par conséquent elle n'avait pu devenir vaisseau an-

glais, et par suite n'avait pas eu le droit de capturer l'*Echo*. A la suite de ce jugement, les prisonniers ont été élargis.

Nous avons dit que la doctrine des juges était complètement opposée à celle que maintenant le gouvernement anglais. Dans la session dernière, lord Aberdeen dans la chambre des lords, et sir Robert Peel dans la chambre des communes, ont fait passer un bill qui donnait à l'Angleterre les pouvoirs nécessaires pour exécuter le traité de 1826, qui en effet déclare piraterie le commerce des esclaves. A cette occasion, les mêmes objections furent présentées dans les chambres; un juriconsulte du premier rang, sir Thomas Wilde, et plusieurs autres, objectèrent qu'une simple stipulation dans un traité ne suffisait pas pour que la traite fût reconnue comme piraterie au Brésil, et que l'Angleterre ne pouvait acquérir par un traité le droit d'appliquer à des sujets brésiliens ce qui n'était que la loi anglaise. Les ministres répondirent que le traité serait une lettre morte si l'on devait attendre, pour le faire exécuter, une loi municipale du Brésil; qu'il devait être interprété selon les principes du sens commun, et que le gouvernement brésilien le violait virtuellement en ne le faisant pas sanctionner par la législature locale. Le bill fut voté; il fut appliqué; mais le voilà infirmé par la décision des juges d'Angleterre, qui par cela même a infirmé le traité de 1826, car la législature du Brésil a toujours refusé, depuis cette époque, de porter une loi intérieure pour la repression de la traite.

Nous n'oserons point de cette occasion pour déclamer contre les abus de pouvoir du gouvernement anglais. Nous aimons mieux reconnaître le haut caractère moral de la sentence rendue par les juges d'Angleterre, et de la promptitude avec laquelle le pouvoir exécutif y a déféré. Ce profond respect pour la justice, dont un si frappant exemple avait déjà été donné lors du procès de M. O'Connell, est à nos yeux le côté des mœurs publiques de l'Angleterre le plus vraiment digne d'être honoré.

Documents commerciaux.

Voici le chiffre des denrées importées en consommation en Belgique, dans l'intervalle du 1^{er} janvier au 15 décembre.

DENRÉES.	IMPORTATIONS		TOTAL.
	du 1 ^{er} janvier 1845 au 15 novemb.	Deuxième quinzaine de novembre.	
Froment.....	kil. 71,997,631	4,231,791	5,925,840
Seigle.....	13,563,340	1,895,677	17,514,163
Orge et escourgeon. »	30,166,892	1,378,418	33,836,009
Mais.....	121,616	784	122,540
Blé noir ou sarrasin. »	298,650	329,365	274,009
Fèves.....	2,216,336	661,370	3,587,053
Veaces.....	71,022	511	900
Pois.....	1,353,614	857,318	864,921
Avoine.....	4,831,955	168,720	160,535
Gruau et orge perlé. »	125,964	64,698	122,819
Farines.....	6,948	»	77,957
Fécule de pommes de terre.....	473,780	15,193	7,239
Vermicelle, macaroni, semoule.....	11,135	2,177	980
Pommes de terre..... hect.	165,863	96,200	77,247
Riz..... kil.	7,620,347	272,235	700,002
			8,592,584

Il résulte d'un rapport touchant la foire de l'an dernier à Niehni-Nowgorod en Russie, que la valeur totale des marchandises qu'on y a amenées se montait à 49,962,630 roubles d'argent et qu'il s'en est vendu pour 45,467,630 rbls. Les marchands se sont déclarés en général contents de cette foire, car malgré le bas prix des céréales et plusieurs autres circonstances défavorables, il s'est fait plus d'affaires qu'ils n'avaient osé l'espérer.

Parmi les principaux objets de commerce, c'est surtout le thé, la pelletterie, les cuirs, les lainages et les tissus de lin qui ont eu un bon débit et se sont vendus à des prix moyens. Le commerce des marchandises de deuxième rang n'a pas différé des meilleures années; il n'y a que le fer, le cuivre, les tissus de soie et de coton de première qualité, et les fabricats destinés pour l'Asie, qui aient trouvé moins d'acheteurs. Les ventes et les achats se sont faits sans difficulté; les seuls propriétaires de fonderies se sont plaints du peu qu'offraient les acheteurs de leurs fers et de leurs cuivres. Les principales marchandises

s'achètent d'ordinaire à crédit; il est rare qu'on paie comptant d'avance plus du tiers. Les escomptes ont eu lieu de 6 à 12 p. c. par année, selon le crédit du tireur de lettres de change et l'importance de la somme.

On fait surtout remarquer que le crédit augmente d'année en année, et que les paiements se font à des termes toujours plus longs. Il y a une quinzaine d'années, les acheteurs payaient d'ordinaire 33 à 30 p. c. comptant, et le reste six mois après. Maintenant il est fort rare qu'on paie au comptant et les termes des lettres de change sont de 12 à 24 mois. On cite comme une chose encore plus remarquable que des marchands et des fabricants laissent pour plus de 10 millions de roubles de leurs marchandises à crédit aux colporteurs, c'est-à-dire à des payants hors d'état de présenter aucunes garanties.

Ces deux circonstances (ainsi se termine le rapport) démontrent que le manque de capitaux est très-grand dans le commerce russe et qu'une foule d'industries ont acquis chez nous une extension telle qu'il est difficile d'en écarter les produits. Le crédit presque illimité qu'on trouve à la foire peut, dans certaines circonstances, devenir fort nuisible au commerce, mais jusqu'à présent il s'est montré fort utile et a donné au commerce un essor tel que la foire de Niehni-Nowgorod est devenue la première du monde. Et cependant elle n'a pas encore acquis tout son développement, car avec le temps elle deviendra nécessairement le marché principal entre l'Europe et l'Asie. La situation même du lieu et indique la haute destination. Le Niéga et la mer Caspienne unissent Niehni-Nowgorod à l'Asie centrale, à la Transcaucasie, à la Perse, et parient nos regards vers l'Inde, pendant que de l'autre côté de l'Oka, la Moskwa, le chemin de fer de St.-Petersbourg et le port de Kronstadt mettent la foire de Niehni-Nowgorod en communication avec tout l'occident du globe. Que Niehni-Nowgorod s'acheminé vers un brillant avenir, cela est hors de doute; la question est seulement de savoir quand cet heureux rejeton du Grand-Nowgorod effacera la vieille gloire de son aïeule et prendra parmi les cités le haut rang que la nature lui assigne elle-même.

Affaires des Etats-Unis.

At moment où va s'engager dans le capitol fédéral une lutte importante entre les whigs et les démocrates, il n'est pas sans intérêt de passer les deux camps respectifs, pour mesurer leurs forces respectives. Le congrès qui tient dans sa session actuelle, c'est-à-dire que le gouvernement de l'Union ne compte encore que 58 années d'existence parlementaire, chaque congrès ayant deux ans d'existence. Pendant la précédente session chacun des deux partis avait sa part de puissance, les whigs étaient en majorité dans le sénat, et les démocrates dans la chambre des représentants.

De son côté, le pouvoir exécutif, le président, occupait la tête des deux chambres, une position indépendante, hostile à-vis de l'état se trouvant ainsi tirailé sur trois points différents et opposés; de là les luttes orageuses et stériles auxquelles nous avons assisté pendant trois mois. La session actuelle a pu être sous de plus favorables auspices; il y aura quelque chose de plus de principes dans les trois branches du pouvoir exécutif, les whigs ont plus de représentants dans la chambre des représentants.

Le sénat se compose, quant à présent, de 52 membres, de 28 démocrates et 24 whigs, ce qui donne aux premiers une majorité de 4 voix; cette majorité sera portée à 6 lorsqu'ils législateurs de la Virginie et de l'Indiana auront fait les nominations qui leur sont réservées; elle ira probablement jusqu'à 10 lorsque le futur état de Texas sera complètement organisé. La présidence du sénat appartient au vice-président des Etats-Unis, M. George Dallas, qui n'a pas droit de vote, si ce n'est lorsqu'il y a partage égal des voix. Cette assemblée surpasse en dignité la chambre des pairs de France et celle des lords d'Angleterre, ce mérite, d'ailleurs, elle le doit à son infériorité numérique.

Les hommes les plus éminents de l'Union occupent des places tenues au sénat; il manque cependant Henry Clay du côté des whigs, Martin Van Buren du côté des démocrates. Les chefs de

cela, car c'est surtout de la justice de tous les pays que je me suis occupé, c'est la procédure criminelle de toutes les nations que j'ai comparée à la justice naturelle; et, je dois le dire, monsieur, c'est encore cette loi des peuples primitifs, c'est-à-dire, la loi du talion que j'ai le plus trouvée selon le cours de Dieu.

— Si cette loi était adoptée, monsieur, dit le procureur du roi, elle simplifierait fort nos codes, et c'est pour le coup que les magistrats n'auraient, comme vous le disiez tout-à-l'heure, plus grand'chose à faire.

— Cela viendra peut-être, dit Monte-Christo; vous savez que les inventions humaines marchent du composé au simple, et que le simple est toujours la perfection.

— En attendant, monsieur, dit le magistrat, nos codes existent avec leurs articles contradictoires, tirés des coutumes gauloises, des lois romaines, des usages francs; or la connaissance de toutes ces lois-là, vous en conviendrez, ne s'acquiert pas sans de longs travaux, et il faut une longue étude pour acquérir cette connaissance, et une grande puissance de tête, cette connaissance une fois acquise, pour ne pas l'oublier.

— Je suis de cet avis-là, monsieur; mais tout ce que vous savez, vous, à l'égard de ce code français, je le sais, moi, non-seulement à l'égard de ce code, mais à l'égard du code de toutes les nations; les lois anglaises, turques, japonaises, indoues me sont aussi familières que les lois françaises, et j'avais donc raison de dire que, relativement (vous savez que tout est relatif, monsieur), que relativement à tout ce que j'ai fait, vous avez bien peu de choses à faire, et que relativement à ce que j'ai appris, vous avez encore bien des choses à apprendre.

— Mais dans quel but avez-vous appris tout cela? reprit Villefort étonné. Monte-Christo sourit.

— Bien, monsieur, dit-il; je vois que, malgré la réputation qu'on vous a faite d'homme supérieur, vous voyez toutes choses au point de vue matériel et vulgaire de la société, commençant à l'homme et finissant à l'homme, c'est-à-dire au point de vue le plus restreint et le plus étroit qu'il ait été permis à l'intelligence humaine d'embrasser.

— Expliquez-vous, monsieur, dit Villefort de plus en plus étonné; je ne vous comprends pas... très-bien.

Je dis, monsieur, que les yeux fixés sur l'organisation sociale des nations, vous ne voyez que les ressorts de la machine, et non l'ouvrier sublime qui la fait agir; je dis que vous ne reconnaissez devant vous et autour de vous que les titulaires des places dont les brevets ont été signés par des ministres ou par un roi, et que les hommes que Dieu a mis au-dessus des titulaires, des ministres et des rois en leur donnant une mission à poursuivre au lieu d'une place à remplir, je dis que ceux-là échappent à votre courbe vue. C'est le propre de la faiblesse humaine aux organes débiles et incomplets. Tobie prenait l'ange qui devant lui rendait la vue pour un jeune

homme ordinaire. Les nations prenaient Attila, qui devait les anéantir, pour un conquérant comme tous les conquérants, et il a fallu que tous deux révélassent leurs missions célestes pour qu'on les reconnût; il a fallu que l'un dit: — Je suis l'ange du Seigneur, — et l'autre: Je suis le marteau de Dieu; — pour que l'essence divine de tous deux fût révélée.

— Alors, dit Villefort de plus en plus étonné et croyant parler à un illuminé ou à un fou, vous vous regardez comme un de ces êtres extraordinaires que vous venez de citer?

— Pourquoi pas? dit froidement Monte-Christo.

— Pardieu, monsieur, reprit Villefort abasourdi, mais vous m'excusez si en me présentant chez vous, j'ignorais me présenter chez un homme dont les connaissances et dont l'esprit dépassent de si loin les connaissances ordinaires et l'esprit habituel des hommes. Ce n'est point l'usage chez nous, malheureux corrompus de la civilisation, que les gentilhommes possesseurs comme vous d'une fortune immense, du moins à ce qu'on assure, remarquez que je n'interroge pas, que seulement je répète, ce n'est pas l'usage, dis-je, que ces privilégiés des richesses perdent leur temps à des spéculations sociales, à des rêver philosophiques, tout au plus pour consoler ceux que le sort a déshérités des biens de la terre.

— Eh! monsieur, reprit le comte, êtes-vous donc arrivé à la situation éminente que vous occupez sans avoir jamais et même sans avoir senti, contre des exceptions; et n'exercez-vous jamais votre regard, qui aurait cependant tant besoin de finesse et de sûreté, à dévisager d'un seul coup sur quel homme est tombé votre regard? Un magistrat ne devrait-il pas être, non pas le meilleur applicateur de la loi, non pas le plus rusé interprète des obscurités de la chicane, mais une sonde d'acier pour éprouver les cœurs, mais une pierre de touche pour essayer l'or dont chaque âme est toujours faite avec plus ou moins d'alliage?

— Monsieur, dit Villefort, vous me confondez, sur ma parole, et je n'ai jamais entendu parler personne comme vous faites.

— C'est que vous êtes constamment resté enfermé dans le cercle des conditions générales, et que vous n'avez jamais osé vous élever d'un coup d'aile dans les sphères supérieures que Dieu a approuvées d'être invisibles ou exceptionnelles.

— Et vous admettez, monsieur, que ces sphères existent, que les êtres exceptionnels et invisibles se mêlent à nous?

— Pourquoi pas! est-ce que vous voyez l'air que vous respirez, et sans lequel vous ne pourriez pas vivre?

— Alors nous ne voyons pas ces êtres dont vous parlez?

— Si fait, vous les voyez quand Dieu permet qu'ils se matérialisent; vous les touchez, vous les coudoyez, vous leur parlez, ils vous répondent.

— Ah! dit Villefort en souriant, j'avoue que je voudrais bien être prévenu quand un de ces êtres se trouvera en contact avec moi.

— Vous avez été servi à votre guise, monsieur; car vous avez été prévenu tout à l'heure, et maintenant encore je vous prévins.

— Ainsi, vous-même?...

— Je suis un de ces êtres exceptionnels, oui, monsieur, et je le crois, jusqu'à ce jour, aucun homme ne s'est trouvé dans une position semblable à la mienne. Les royaumes des rois sont limités, soit par des montagnes, soit par des rivières, soit par un changement de mœurs, soit par une mutation de langage. Mon royaume, à moi, est grand comme le monde, car je ne suis ni Italien, ni Français, ni Indou, ni Américain, ni Espagnol; je suis cosmopolite. Nul pays ne peut dire qu'il m'a vu naître. Dieu seul sait quelle contrée me verra mourir. J'adopte tous les usages, je parle toutes les langues. Vous m'avez cru Français, vous, n'est-ce pas? car je parle le français avec la même facilité et la même pureté que vous? Eh bien! Ali, mon Nubien, n'a cru qu'Arabe; Bertuccio, mon italien, me croit Romain; Haydee, mon esclave, me croit Grec. Donc vous comprenez: n'étant d'aucun pays, ne demandant protection à aucun gouvernement, ne reconnaissant aucun homme pour frère, pas un seul des scrupules qui arrêtent les puissants ou des obstacles qui paralysent les faibles, ne me paralysent ou ne m'arrêtent. Je n'ai que deux adversaires; je ne dirai pas deux vainqueurs, car avec de la persistance je les soumetts; c'est la distance et le temps. Le troisième, et le plus terrible, c'est ma condition d'homme mortel. Celle-là seule peut m'arrêter dans le chemin ou je marche, et avant que je n'aie atteint le but auquel je tends: tout le reste, je l'ai calculé. Ce que les hommes appellent les chances du sort, c'est-à-dire la ruine, le changement, les éventualités, je les ai toutes prévues; et si quelques-unes peuvent m'atteindre, aucune ne peut me renverser. A moins que je ne meure, je serai toujours ce que je suis; vous, pourquoi je vous dis des choses que vous n'avez jamais entendues, même de la bouche des rois, car les rois ont besoin de vous, et les autres hommes ont peur. Qui est-ce qui ne se dit pas, dans une société aussi ridiculement organisée que la nôtre:

« Peut-être un jour aurai-je affaire au procureur du roi! »

— Mais vous-même, monsieur, pouvez-vous dire cela? car, du moment où vous habitez la France, vous êtes naturellement soumis aux lois françaises.

— Je le sais, monsieur, répondit Monte-Christo; mais quand je dois aller dans un pays, je commence à étudier, par des moyens qui me sont propres, tous les hommes dont je puis avoir quelque chose à espérer ou à craindre. Et j'arrive à les connaître aussi bien et mieux peut-être qu'ils ne se connaissent eux-mêmes. Cela amène ce résultat, que le procureur du roi, quel qu'il soit, à qui j'aurais affaire, serait très-certainement plus embarrassé que moi-même.

— Ce qui veut dire, reprit avec hésitation Villefort, que la nature humaine étant faible, tout homme, selon vous, a commis... des fautes.

la députation, les ingénieurs Kummer, Vifquain, Guillery, Devaux, Gernaert, Sermoise, etc.

La salle était parfaitement décorée; à chaque fenêtre on avait déployé les drapeaux des différentes puissances européennes: au fond de la salle se trouvait le buste du roi entouré d'arbustes et de fleurs.

Au dessert, M. Orban père s'est levé et a prononcé au milieu d'un profond silence les paroles suivantes:

M. le ministre, Les difficultés continuelles que présente la navigation de la Meuse, aisaient désirer depuis longtemps aux industriels des provinces riveraines une communication qui permit d'expédier à charge pleine, vers la Hollande, les produits de leur sol et de leurs fabriques. Le creusement du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht a réalisé leur vœu, puisqu'il assurera en tout temps un commerce prompt et économique vers le marché des Pays-Bas, si important pour nous.

Intéressée plus que tout autre à cette grande communication qu'elle devra à votre bienveillante intervention, Monsieur le ministre, l'industrie charbonnière de la province de Liège m'a chargé de vous remettre cette médaille qu'elle a fait frapper pour rappeler votre sollicitude et sa reconnaissance.

M. Orban remet la médaille en s'écriant: à Monsieur De-champs! (1)

Ce toast est couvert des applaudissements unanimes de l'assemblée.

On écrit de Bruxelles, en date d'hier:

On se ferait à peine une idée de l'extrême violence du débordement des eaux de la Senne pendant presque toute la journée d'hier. Le vent toujours au sud-ouest n'a presque point discontinué de souffler violemment jusqu'au moment où l'inondation n'atteint son plus haut degré d'élévation. On eut des inquiétudes sérieuses pour beaucoup de constructions et principalement pour le pont en pierre établi sur la rivière, au faubourg de Flandre, qu'un torrent d'eau boueuse menaçait d'entraîner à chaque instant. Les autorités durent prescrire les mesures de précaution de rigueur. Le stationnement était défendu sur le pont et l'on n'y faisait passer qu'une légère voiture à la fois.

En parcourant la ligne des boulevards depuis la porte de Hal jusqu'à celle de Flandre, on se serait cru sur la digue de mer à Ostende, au moment où s'élève une tempête. Le bruit sourd et continu des vagues, le grondement de l'ouragan, rien n'y manquait.

Au faubourg de Flandre des flots précipités débouchaient de la rue du Billard, à côté du pont en pierre, et venaient couvrir la route de Gand, jusque près du carrefour des Quatre-Vents. Des vigiliants transportaient les passagers à travers cette eau au moyen d'une rétribution de 5 centimes par personne, et des charrettes et chars à bancs desservaient les localités inondées, en empruntant les ponts de Desserve, de Ninove et de Flandre.

Des moyens de sauvetage pour les malheureux habitants du faubourg de Charlemagne furent improvisés par les agents de l'autorité aidés de quelques hommes dévoués. Des agents de police de la ville de Bruxelles trouvèrent une maison abandonnée où cinq petits enfants attendaient le retour de leur mère qui était allée chercher des secours. Dans une autre habitation, quatre enfants demeurés seuls en attendant du secours, furent également recueillis par les employés de l'administration communale de Bruxelles.

De quelque côté que l'on tournât la vue, le plus affligeant spectacle se présentait à chaque instant: des femmes, des enfants s'agenouillaient en pleurant leurs tristes demeures, que l'inondation envahissait d'une manière effrayante. La plupart de ces malheureux devaient marcher dans l'eau à plus d'un pied de profondeur avant de pouvoir obtenir du secours par les moyens de sauvetage.

Aux environs des bâtiments de l'Abattoir et au chemin de ronde de la porte de Ninove à celle de Flandre, les eaux de la Senne se déversaient comme par cascades dans le canal de Charlemagne qui fort heureusement n'a pas dépassé le niveau des quais.

Plusieurs maisons riveraines, construites depuis peu de temps ont été très-maltraitées par l'inondation, à tel point qu'elles menaçaient de s'écrouler.

Enfin les dégâts sont presque aussi considérables qu'en 1839. A Lembeek, la violence des eaux occasionna une rupture de la digue de la Senne. Par suite, les bâtiments de la papeterie Normale ont été envahis et il a fallu tout à la fois évacuer un grand nombre d'ouvriers.

Sur toutes les lignes de chemin de fer, l'inondation avait atteint hier matin en beaucoup d'endroits le niveau du railway. Les convois se trouvaient comme au milieu d'immensas lacs.

On écrit de Terneuzen, le 28 décembre: A des temps presque continuelles qui ont failli, ici comme ailleurs, causer de nombreux sinistres, a succédé enfin un temps favorable à la navigation. A dix heures et demie du matin 60 bâtiments ont mis sous voiles, et secondés par un vent favorable ont promptement gagné le large. Presque tous ces navires ont à bord des émigrants allemands, au nombre de 1,100 dont 4 ou 5 ont succombé aux fatigues et aux inquiétudes causées par les orages qui ont régné ces jours-ci sur nos côtes. Sans ces décès, aucun malheur n'est arrivé durant les gros temps qui se sont succédés sans interruption depuis quelques jours.

La ville de Marche (Luxembourg belge) vient d'éprouver une terrible catastrophe. Le 27 décembre, vers 3 heures du matin, un incendie épouvantable y a éclaté. Les deux pompes de la ville ont été impuissantes à arrêter l'action du feu, favorisée par un grand vent ou plutôt par une espèce d'ouragan. Dans la rue des Carmes trente bâtiments ont été consumés. Toute la rue de l'ouest à l'autre est brûlée. Douze maisons, huit granges remplies de grain, cinq écuries et cinq étalles et bergeries ont péri entièrement. Rien n'a été sauvé dans les maisons. Le feu a commencé près du couvent des Carmes, et s'est arrêté après sept heures de durée, vis-à-vis la maison de M. de Ladeville.

A cette occasion nous publions la lettre suivante adressée de Marche à l'Ami de l'Ordre.

Marche, le 27 décembre 1845.

Aujourd'hui à trois heures du matin, la ville de Marche était encore la proie des flammes. 24 bâtiments composant la rue des Carmes et habités par des ouvriers n'existent plus; le vent était furieux et couvrait le reste de la ville d'un torrent de feu. Pendant que les uns en concentraient le foyer, les autres devaient se porter sur tous les points enflammés par les étincelles. On s'est rendu maître de l'incendie vers huit heures du matin. Chacun a fait son devoir; la plupart des maisons étaient assurées. Il est à regretter que l'on prenne si peu de précautions dans cette petite ville; il ne suffit pas d'écrire des règlements, il faudrait les exécuter, et cela n'a pas lieu.

Après avoir été souvent rasée, Marche fut détruite cinq fois de 1534 à 1691. Elle ne fut pas plus heureuse pendant le 18^e siècle. On se rappelle en outre les ans 1800, 1803, 1806, 1810, 1835 et 1843; 1806 surtout n'a presque rien laissé, par inexécution d'un règlement sur les toits de paille. Cette ville est au milieu de carrières, et l'on y bâtit toujours en bois. La chaux n'y manque pas, et le plâtre y est incommodé. On y laisse bâtir pêle-mêle, les habitations, les écuries, les fours; les tuyaux des cheminées passent à travers les greniers à foin et les dépôts de bois. Les Marchois devraient enfin adopter quelques mesures pour leur sécurité future.

Je n'essaie pas de vous dépeindre la consternation générale. Dans une année calamiteuse comme celle où nous nous trouvons, le désastre de Marche ajoutera encore, on le craint bien, à la misère publique qui déjà est grande dans le Luxembourg.

Une lettre que nous recevons nous-mêmes de Marche confirme les détails qui précèdent.

Le Moniteur Belge contient un arrêté royal du 24 décembre relatif à l'exécution de la statue du duc Charles de Lorraine. La statue sera coulée par M. Jehatte de Liège, elle aura trois mètres de hauteur; le prix accordé au fondeur est de 36,000 fr.

On écrit de Vienne, le 20 décembre, au Correspondent de Neuremberg: Les arrestations dans la Galicie continuent, et le bruit se confirme que le complot avait des ramifications nombreuses dans l'armée. La députation venue de Pesth, pour réclamer contre les mesures prises par le gouvernement dans les affaires de la Croatie, n'a pas été reçue en corps par l'empereur, et comme ses membres ont refusé des audiences particulières, elle est partie sans avoir pu remplir sa mission. On dit que d'autres députations doivent venir de Presbourg et de quelques autres localités de la Hongrie pour le même objet; mais il est probable qu'elles n'auront pas plus de succès que celle de Pesth.

Le 1^{er} et le 5 décembre, la ville de Raguse a essuyé plusieurs secousses de tremblements de terre. La dernière, qui a eu lieu le 5, à 4 heures 20 minutes de l'après-midi a été extrêmement violente, elle a duré de 2 à 3 minutes et a jeté l'épouvante parmi les habitants. Ce phénomène a été accompagné d'une très-forte détonation dans l'air. Mais cette fois encore les Ragusais en ont été quittes pour la peur.

C'est une erreur de croire que le roi de Prusse ait à nommer un successeur à l'évêque de Jérusalem: l'église épiscopale d'Angleterre est au contraire seule chargée de pourvoir à cette place. Autre chose est de savoir si, après que la propagande anglaise en Palestine s'est montrée si peu efficace, on continuera chez nous d'y prendre un intérêt aussi actif. On souhaite généralement le contraire, car la Prusse a mieux à faire que d'aider la Grande-Bretagne à combattre l'influence française dans le Liban, ce dont on ne lui sait même aucun gré, attendu que les Anglais ont assez de ressources pour poursuivre leurs buts sans nous.

M. William H. Folk, frère du président actuel des Etats-Unis, vient d'arriver en Europe par Bruxelles, venant de New-York. Il passera quelque temps à Paris pour y attendre des dépêches de Washington et se rendra ensuite à Rome et de là à Naples, où il remplira les fonctions d'envoyé extraordinaire de l'Union, afin d'y échanger les ratifications d'un traité de commerce et de bonne amitié récemment conclu entre le royaume des Deux-Siciles et les Etats-Unis d'Amérique.

On écrit d'Esfurt, à la Gazette de Cologne sous la date du 21 décembre:

On a découvert ces jours derniers un crime qui rappelle vivement l'histoire de Caspar Hauser. Comme on ne sait rien encore de positif à cet égard, je me borne pour le moment à vous raconter cette affaire suivant la version qui paraît la plus accréditée.

Le fait est vrai, bien que les détails soient rapportés différemment. M. le conseiller de légation d'Ehrenberg avait eu de sa première femme deux filles, l'une se maria et l'autre, atteinte d'une grave infirmité, resta auprès de son père, qui plus tard convola en secondes noces. Les deux filles du premier lit avaient hérité de leur mère un patrimoine assez considérable dont le père avait la jouissance jusqu'à leur majorité. Peu de temps avant ou après son second mariage, M. d'Ehrenberg se rendit avec sa fille malade dans un bair éloigné; bientôt l'on reçut la nouvelle que cette dernière s'était mariée; sept ans s'étaient écoulés depuis ce décès, lorsque dernièrement une fille, qui avait servi longtemps dans la maison de M. d'Ehrenberg et qui possédait l'entière confiance de ses maîtres, les quitta pour se marier. Le mari de cette fille, qui s'aperçut que sa femme avait plus d'argent que ne devait le faire supposer ses économies, conçut quelques soupçons, et lui demanda d'où elle avait cet argent. Elle-ci refusant de le lui dire, il la menaça de se faire divorcer. Elle lui avoua alors que cet argent venait de ses anciens maîtres, qu'il était le prix d'un affreux secret. Elle confia à son mari la fille du conseiller n'était pas morte, mais qu'elle était enfermée dans une espèce de cachot, qui se trouve dans un petit corps de logis de la maison paternelle; elle avoua encore à son mari que, pendant aux séduisantes promesses et aux largesses de ses anciens maîtres, elle s'était engagée à observer le plus profond secret sur cette affaire et qu'elle s'était même chargée de donner à cette infirmement la nourriture quotidienne, consistant en un morceau de pain, une cruche d'eau, ce qu'elle a fait pendant ces sept années. Après cet aveu, le mari de cette femme se hâta d'aller dénoncer le crime aux autorités. On fit aussitôt entourer la maison, et un commissaire de police, conduit par l'ancienne domestique à l'endroit désigné, trouva en effet une masse informe qui ressemblait plutôt à une bête qu'à un être humain. La malheureuse fut transportée de suite à l'hôpital de la ville, où elle reçoit les soins du médecin en chef, M. le docteur Wittke. On espère la sauver. On attribue ce crime à la cupidité du père, qui désirait entrer en possession du patrimoine de sa fille. On ne tardera pas à apprendre quelque chose de positif à cet égard.

Voici une aventure fort excentrique que nous empruntons au journal le Droit du 29 décembre:

Hier, vers midi, les personnes qui se trouvaient sur le port au blé, remarquèrent avec surprise une femme, d'une mise simple, qui s'avachait lentement sur la berge, dans la direction de la rivière, en croisant les bras sur sa poitrine, et en levant au ciel des regards inspirés. Mais leur surprise redoubla quand ils

la virent entrer dans l'eau sans rien déranger à son attitude et s'avancer graduellement sans que la rapidité du fleuve, qui menaçait de l'entraîner, lui inspirât le moindre effroi. Cette femme, évidemment, allait se noyer, et il était grand temps que quelqu'un se décidât à la secourir. Ce fut le nommé Labouche, charbonnier, rue Saint-Antoine, qui, revenu un peu de son étournement, se dévoua à lui rendre ce service. Il entra courageusement dans l'eau, derrière elle, et saisit cette malheureuse par les cheveux, au moment où elle allait disparaître.

Celle qui venait de courir un si grand danger est une femme Boque, piqueuse de coiffes de chapeaux, demeurant rue d'Orléans, 5, à Paris. La femme Boque a lu le Juif Errant, et s'est tellement impressionnée de cette lecture, qu'elle est devenue folle. Un ange m'est apparu, disait elle au commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, devant lequel on l'avait conduite, il m'a dit: Le Juif Errant est mort, tu vas reprendre sa mission. On sait en effet que, dans son roman, M. Eugène Sue fait mourir le touriste perpétuel de l'écriture. L'ange ajouta, continua la femme Boque: Marche! marche! traverse la terre; traverse les fleuves; les flots te porteront; la terre ne manquera pas. J'ai voulu aujourd'hui commencer ma mission; vous avez eu tort de mettre obstacle à la volonté du ciel! Il n'y avait aucun raisonnement à faire à cette pauvre femme, le commissaire l'a fait admettre dans un hospice.

Koninkl. Nederl. Scheepvaart. Op Vrijdag 2 Januarij 1846. Afscheidsgroet en Welkomstlied. Nieuwejaardag 1846, dichtstuk, door F. H. Gröh, voor te dragen door den TIASINK. Voorafgegaan, op verbedend verlangen, door: De Lekkere, of eindelijk heeft hij toch eens wat goet gedaan, blijspel in vier bedrijven, naar het engelsch onderwerp Angely, het hoogduitsche vrij gevolgd. Tot slot: De Lekkerbuis, zonder Geld, blijspel met zang (vaudeville) in een bedrijf, naar fransch van de heeren Scribe en Brulay, door wijlen den heer J. H. Graven. De aanvang ten HALF ZEVEN uren.

HYGIENE-TOILETTE. Vinaigre Sanitaire distillé des plantes Hygiéniques aromatisé au Camphre, d'après le système HENRIEUX, préparé par Ed. Plaud, Parfumeur-Distillateur, 230, rue Martin, à Paris. Employé régulièrement en ablutions pour la toilette, et dans les cas où il rafraîchit l'épiderme, et entretient le corps dans un état de santé par il exerce par sa fraîcheur une influence très-favorable à la peau et à la vie. Dépôt spécial pour toute la Hollande en gros et en détail chez M. BURG, Coiffeur, Korte Houtstraat, N° 25, à La Haye.

Comptes des Fonds Publics. Bourse de Paris du 31 Décembre.

	Int.	compt. 30 déc.	ouvert.
Dette active	2 1/2	60 1/2	61 7/8
Dito dito	3	74	74
Dito en liquidation	3	—	74 1/2
Dito dito	4	—	85 1/2
Dito des Indes	4 1/2	—	91 1/2
Syndicat	—	—	91 1/2
Dito	—	—	91 1/2
Société de Commerce	4 1/2	165	164 1/2
Dito de la rue de Harlem	5	—	—
Dito de la rue du Rhin	4 1/2	—	—
Oblig. Hope & C. 1793 & 1816 1/2	—	—	106 1/2
Dito dito 1823 & 1825 1/2	—	—	—
Inscript. au Grand Livre	4 1/2	—	78 1/2
Certificats au dito	6 1/2	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	90 1/2
Dito dit	—	—	90 1/2
Dito dit	—	—	90 1/2
Passive	5	—	6 1/2
Dette différée à Paris	—	—	7 1/2
Dito dit	—	—	—
Espagne	—	—	28 1/2
Dito	—	—	—
Coupons Ardoins	—	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	108 1/2
Dito dit	2 1/2	—	108 1/2
France	—	—	—
Incriptions au Grand-Livre	3	—	—
Actions 1836	—	—	—
Pologne	—	—	—
Emprunt à Londres 1838	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal	—	60 1/2	61 1/2
Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 30 Décembre.

	compt. 30 déc.	ouvert.
France	—	119 3/4
Trois pour cent	—	69
Emprunt Ardoins	—	37 1/2
Espagne	—	—
Anc. différée	—	—
Nouv. dito	—	—
Passive	—	7
Naples	—	102 1/2
Certificats Falconet	—	—
Pays-Bas	—	—
Dette active	—	—
Dito active	—	—
Belgique	—	—
Dito	—	—
Banque belge	—	—
États-Unis	—	—
Obligations de la Banque	—	—

Bourse d'Anvers du 31 Décembre. Métalliques, 5% 796. — Naples, 5% 100. — Ard. 5% 23 1/2 P. — différée ancien, 5% — Passive, 5% 100. — Lots de Hesse 69 A. — près la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins 28 1/2 A.

Bourse de Londres du 29 Décembre. 3% Cons. 95 1/2. — 2 1/2% Holl. 61 1/2. — 4% id. 93 1/2. — 5% 23 1/2, 29 1/2. — 3% 39 1/2, 40 1/2. — Portug. 59, 61. — Russes 105 1/2.

Bourse de Vienne du 27 Décembre. Métalliques, 5% 111 1/2. — Lots de fl. 500, 160. — Lots de fl. 100, 160. — Actions de la Banque 1609.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lagerhouder. Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHEERVELD, et Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYS SNOEK, Houder.